



Assemblée

Distr. générale
4 août 2023
Français
Original : anglais

Vingt-huitième session

Kingston, 24-28 juillet 2023

Déclaration du Président de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins sur les travaux de l'Assemblée à sa vingt-huitième session

1. La vingt-huitième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston du 24 au 28 juillet 2023. Au total, 10 séances ont eu lieu (197^e à 206^e séances).

I. Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 197^e séance, le 24 juillet, l'Assemblée a examiné l'ordre du jour provisoire¹ et la liste supplémentaire de points de l'ordre du jour de sa vingt-huitième session. Le 28 juillet, à sa 206^e séance, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour².

3. L'Assemblée n'a pas adopté les propositions figurant dans la liste complémentaire de points de l'ordre du jour. Toutefois, en ce qui concerne la proposition soumise par l'Allemagne d'inclure un point supplémentaire relatif à l'examen périodique du régime international de la Zone mené en application de l'article 154 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Assemblée a décidé, à sa 206^e séance, d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa vingt-neuvième session en 2024³. Dans la même décision, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'inscrire la question susmentionnée à l'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session, lorsqu'il l'établira, conformément à l'article 10 c) du règlement intérieur, et a demandé à la Commission des finances d'examiner les incidences budgétaires de la proposition et de faire rapport à l'Assemblée à sa vingt-neuvième session.

4. Concernant la proposition que le Chili, le Costa Rica, la France, les Palaos et Vanuatu ont présentée conjointement en vue d'inscrire un point sur l'établissement d'une politique générale de l'Assemblée relative à la conservation du milieu marin, y compris en tenant compte des effets de la « règle des deux ans », certaines délégations ont invoqué l'incompatibilité de cette proposition avec la Convention, l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (Accord de 1994) et le règlement intérieur de l'Assemblée,

¹ ISBA/28/A/L.1.

² ISBA/28/A/1.

³ Voir ISBA/28/A/16.



ce qui a conduit l'Assemblée à consentir à ce que les auteurs de la proposition présentent une demande, conformément à l'article 10 e) du règlement intérieur, en vue d'inscrire un point à l'ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session en 2024, intitulé « Politique générale de l'Autorité relative à la protection et à la préservation du milieu marin ».

5. Plusieurs délégations ont noté que l'adoption de l'ordre du jour provisoire se distinguait de l'examen visant à adopter ou non des points figurant sur une liste supplémentaire et que l'Assemblée, lors de la session en cours et de séances futures, devrait procéder à l'adoption de son ordre du jour provisoire séparément des points figurant sur une liste supplémentaire, conformément à son règlement intérieur et à la pratique établie dans d'autres tribunes intergouvernementales.

II. Élection à la présidence et à la vice-présidence de l'Assemblée

6. À sa 197^e séance, sur désignation du Groupe des États d'Afrique, le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies, Alhaji Fanday Turay, a été élu Président de l'Assemblée pour la vingt-huitième session.

7. Les représentants de la Belgique (États d'Europe occidentale et autres États), de Singapour (États d'Asie et du Pacifique) et de Trinité-et-Tobago (États d'Amérique latine et des Caraïbes) ont été élus vice-présidents de l'Assemblée pour la vingt-huitième session.

III. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs et rapport de la Commission

8. À sa 197^e séance, l'Assemblée a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs les huit États suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Chine, Pays-Bas (Royaume des), République dominicaine, Trinité-et-Tobago et Zimbabwe.

9. Le 26 juillet, la Commission de vérification des pouvoirs a tenu une séance et élu Clemens Wackernagel (Allemagne) à sa présidence. Elle a examiné les pouvoirs des représentantes et des représentants participant à la vingt-huitième session.

10. À la 203^e séance, le 27 juillet, le Président de la Commission a présenté le rapport de cette dernière⁴, que l'Assemblée a approuvé dans la foulée⁵.

IV. Demandes d'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée

11. À la 197^e séance, conformément au paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée et aux directives régissant l'octroi du statut d'observateur aux organisations non gouvernementales auprès de l'Autorité⁶, l'Assemblée a examiné et approuvé huit demandes d'octroi du statut d'observateur émanant des candidats suivants : China Biodiversity Conservation and Green

⁴ ISBA/28/A/10.

⁵ Voir ISBA/28/A/17.

⁶ ISBA/25/A/16, annexe.

Development Foundation⁷, Te Ipukarea Society⁸, Norwegian Forum for Marine Minerals⁹, Arayara International Institute¹⁰, Minderoo Foundation¹¹, Sustainable Ocean Alliance¹², Conseil international des mines et des métaux¹³ et Environmental Justice Foundation Charitable Trust¹⁴.

V. Élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants à la Commission des finances

12. À la 197^e séance de l'Assemblée, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la section 9 de l'annexe de l'Accord de 1994, Xing Chaohong (Chine) a été élue pour pourvoir le siège laissé vacant à la Commission par Kejun Fan pour le reste de son mandat, qui prendra fin le 31 décembre 2027¹⁵.

VI. Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins

13. À la 198^e séance de l'Assemblée, le 24 juillet, le Secrétaire général a remis le prix d'excellence (quatrième édition) dans la recherche sur les grands fonds marins à Rima Browne (Îles Cook), géographe à la Cook Islands Seabed Minerals Authority, pour sa contribution à la cartographie des fonds marins. Il a remercié le Gouvernement monégasque de contribuer au Prix depuis la première édition.

14. La délégation monégasque a félicité M^{me} Browne et a réitéré l'engagement continu de Monaco en faveur de l'initiative, ainsi que de la promotion de la recherche scientifique dans la Zone à l'appui de la protection et de la préservation du milieu marin, en mettant l'accent sur la promotion des femmes. Le Premier Ministre des Îles Cook a également exprimé sa gratitude pour la reconnaissance des efforts entrepris par M^{me} Browne et les Îles Cook afin d'enrichir les connaissances scientifiques sur les fonds marins. Plusieurs autres délégations ont félicité M^{me} Browne pour son prix.

VII. Rapport annuel du Secrétaire général

15. À la 199^e séance de l'Assemblée, le Secrétaire général a présenté son rapport annuel en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention, dans lequel on trouve un document officiel¹⁶ et une publication illustrée intitulée « Pour une gestion juste et équitable du patrimoine commun de l'humanité »¹⁷. Au titre du même point de l'ordre du jour, le Secrétaire général a également fait rapport sur l'application du plan d'action de l'Autorité internationale des fonds marins à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable¹⁸. À l'entame de son propos, le Secrétaire général a tenu à se joindre à la

⁷ Voir ISBA/28/A/INF/1.

⁸ Voir ISBA/28/A/INF/2.

⁹ Voir ISBA/28/A/INF/3.

¹⁰ Voir ISBA/28/A/INF/4.

¹¹ Voir ISBA/28/A/INF/5.

¹² Voir ISBA/28/A/INF/6.

¹³ Voir ISBA/28/A/INF/7.

¹⁴ Voir ISBA/28/A/INF/9.

¹⁵ Voir ISBA/28/A/9.

¹⁶ Disponible à l'adresse suivante : www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/07/AIFM_rapport_annuel_du_SG_2023.pdf.

¹⁷ ISBA/28/A/2.

¹⁸ ISBA/28/A/8.

commémoration de la Journée africaine des mers et des océans, célébrée chaque année le 25 juillet, en félicitant les États africains membres de l'Autorité pour les efforts qu'ils déploient afin de mettre en place les cadres réglementaires et les institutions qui permettront de donner corps à la vision de la Convention par la gestion durable et la protection des océans et de leurs ressources.

16. À ses 199^e, 200^e, 201^e et 202^e séances, les 25 et 26 juillet 2023, l'Assemblée a tenu un débat général sur les rapports du Secrétaire général. Un groupe régional, 53 membres de l'Autorité et 10 observateurs ont fait des déclarations, outre la déclaration commune faite par les États insulaires du Pacifique¹⁹. Des déclarations ont également été faites par des chefs d'État et de gouvernement et des représentants de haut niveau, à savoir : le Président de Nauru, Russ Joseph Kun ; le Premier Ministre des Îles Cook, Mark Brown ; le Ministre d'État du Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, Alando Terrelonge et le Secrétaire d'État français chargé de la mer, Hervé Berville.

17. Des délégations ont remercié le Gouvernement jamaïcain de son hospitalité et de son attachement envers les travaux de l'Autorité. Ils ont également remercié le Secrétaire général, le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins, la Commission juridique et technique, la Commission des finances et les facilitateurs des groupes de travail informels du Conseil, ainsi que le personnel du Secrétariat pour le travail considérable accompli au cours de l'année.

18. La majorité des délégations ont félicité le Secrétaire général pour le rapport complet qu'il avait présenté et ont pris note avec satisfaction de la publication illustrée, notant qu'elle donnait un aperçu très vivant et détaillé des travaux menés par l'Autorité, en particulier des efforts considérables déployés par le Secrétariat pour mettre en œuvre un large éventail d'activités visant à faire avancer le mandat de l'Autorité, ainsi que des orientations stratégiques et des produits connexes décrits dans le plan stratégique et le plan d'action de haut niveau de l'Autorité pour la période 2019-2023.

19. La majorité des délégations a en outre noté avec satisfaction les travaux considérables menés dans le cadre des neuf orientations stratégiques définies dans le plan stratégique et le plan d'action de haut niveau de l'Autorité pour 2019-2023 afin de mener à bien les activités de haut niveau et les produits connexes définis pour la période à l'examen. Plusieurs délégations ont précisé que ces réalisations n'auraient pu être possibles sans le dévouement et l'engagement du personnel du Secrétariat.

20. La plupart des délégations se sont félicitées de l'élargissement de l'Autorité grâce à l'adhésion du Rwanda à la Convention et à l'Accord de 1994, et ont exprimé leur ferme engagement en faveur de l'intégrité de la Convention et de l'Accord de 1994 en tant que fondement juridique et normatif à suivre pour toutes les activités menées dans la Zone. En outre, la Convention restait l'instrument de choix pour assurer l'administration efficace et durable de la Zone et de ses ressources en tant que patrimoine commun de l'humanité en tenant dûment compte de la protection du milieu marin comme l'ont souligné de nombreuses délégations au vu des engagements que les États Membres avaient renouvelés à l'occasion de la manifestation de haut niveau organisée par l'Assemblée générale en décembre 2022 pour commémorer le quarantième anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la signature de cet instrument.

21. Des délégations ont noté les progrès considérables réalisés par le Conseil dans l'élaboration du projet de règlement relatif à l'exploitation et se sont félicitées de la

¹⁹ Prononcée par les Îles Cook au nom des Îles Cook, de l'Australie, des Fidji, de Kiribati, de la Micronésie (États fédérés de), de Nauru, de la Nouvelle-Zélande, des Palaos, des Tonga et de Vanuatu.

nouvelle feuille de route pour la dernière partie de la vingt-huitième session et les première et deuxième parties de la vingt-neuvième session, en vue de l'adoption, au cours de la trentième session, de règles, règlements et procédures relatifs à l'exploitation²⁰. Certaines délégations ont aussi salué l'objectif consistant à disposer d'un projet de texte de synthèse afin que le texte harmonisé puisse faire l'objet d'un examen global à l'issue de la troisième partie de la vingt-huitième session du Conseil. Nonobstant les efforts déployés pour mettre en œuvre une feuille de route, certaines délégations ont dit qu'il fallait se garder de fixer un échéancier rigide pour l'achèvement des travaux restants, soulignant que l'Autorité ne devrait pas être liée par un délai si tous les éléments nécessaires à la mise en place d'un cadre juridique solide n'étaient pas en place. Plusieurs délégations ont souligné qu'il ne fallait pas octroyer de contrats d'exploitation en l'absence de consensus sur le régime juridique, tandis que la plupart des délégations ont insisté sur le fait que des règles d'exploitation solides et rigoureuses constituaient le meilleur moyen d'assurer une protection efficace du milieu marin. Des délégations ont également exprimé leur soutien aux travaux d'exploration et de recherche actuellement menés par des contractants afin de promouvoir et de recueillir davantage de données environnementales pour préserver l'écosystème fragile des océans.

22. La plupart des délégations ont mis en avant la contribution de l'Autorité à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notant qu'elle avait déjà contribué à 12 des 17 objectifs de développement durable et, en particulier, à l'objectif 14 relatif à la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines. Certaines délégations se sont en outre félicitées du soutien apporté par l'Autorité à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, ainsi que de la participation active et de la représentation de l'Autorité au processus ayant conduit à l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant sur la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales. À cet égard, de nombreuses délégations se sont félicitées que le nouvel instrument international reconnaisse la gestion par l'Autorité de la Zone et de ses ressources, tout en renforçant son mandat unique en matière de gouvernance de l'océan.

23. De nombreuses délégations ont salué la contribution de l'Autorité à d'autres processus mondiaux et régionaux, tels que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ainsi que la poursuite d'une coopération fructueuse et positive avec les organismes et organisations des Nations Unies. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'adoption par le Conseil de l'Accord de coopération entre l'Organisation internationale du Travail et l'Autorité²¹, en vue de garantir les normes internationales les plus élevées en matière de santé et de sécurité du personnel et de conditions de travail à bord des navires utilisés pour les activités menées dans la Zone, conformément à l'article 146 de la Convention.

24. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de veiller à ce que le mandat juridique confié aux différentes organisations responsables de la protection et de l'exploitation durable du milieu marin soit respecté conformément aux responsabilités spécifiques reconnues par la Convention, l'Accord de 1994 et les traités régionaux spécifiques, afin d'éviter les chevauchements et d'améliorer la coordination entre les diverses organisations. Rappelant que la Convention et l'Accord de 1994 reconnaissent à l'Autorité la responsabilité exclusive de réglementer et d'organiser les activités dans la Zone, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement contre les effets nocifs qui pourraient résulter de ces activités, et notant que la Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de

²⁰ Voir ISBA/28/C/24.

²¹ Voir ISBA/28/C/16.

l'Atlantique Nord-Est avait récemment adopté une décision visant à étendre l'aire marine protégée du courant Nord Atlantique et du bassin de la mer d'Evlanov en y incluant la Zone, certaines délégations se sont inquiétées du risque de chevauchement entre cette décision et le mandat de l'Autorité, ainsi que du processus de consultation qui avait été choisi. Elles ont donc prié le Secrétaire général d'établir, à l'intention du Conseil, à sa vingt-neuvième session, un rapport dans lequel il s'attacherait à expliciter la communication qui avait eu lieu entre le Secrétariat de l'Autorité et la Commission OSPAR concernant la décision, à évaluer l'impact potentiel de la décision sur le mandat de l'Autorité et à formuler des recommandations sur les moyens de prévenir toute ingérence dans le mandat de l'Autorité tout en resserrant la coopération et la concertation avec les organisations concernées. Des délégations ont également relevé que le Japon accueillerait en février 2024 à Tokyo un atelier sur l'élaboration d'un plan régional de gestion environnemental de la Zone dans le nord-ouest de l'océan Pacifique.

25. La majorité des délégations s'est félicitée de la décision du Conseil relative à la création du poste de directrice ou de directeur général par intérim de l'Entreprise²². Plusieurs délégations ont estimé que, comme le Conseil avait désormais bien avancé dans l'élaboration du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone, la mise en service de l'Entreprise faisait partie intégrante de l'évolution nécessaire du régime juridique de la Zone, en application de la lettre a) du paragraphe 2 de l'article 153 et de l'article 170 de la Convention, ainsi que de la section 2 de l'annexe de l'Accord de 1994. De nombreuses délégations ont souligné qu'il était important d'avancer dans la mise en route des travaux de la Commission de planification économique.

26. Un certain nombre de délégations se sont félicitées que les États membres et les parties prenantes continuent de contribuer au fonds de contributions volontaires, soulignant le rôle important que celles-ci jouent pour assurer la pleine participation et la représentation des États en développement aux réunions de l'Autorité. Des délégations ont également appelé les États membres ayant des arriérés de contributions à s'en acquitter dès que possible et ont demandé instamment au Secrétaire général de continuer à dialoguer activement avec ces États membres.

27. Des délégations se sont félicitées de la création du Fonds de partenariat de l'Autorité internationale des fonds marins et ont mis en exergue la pertinence des objectifs qui y sont rattachés, à savoir promouvoir et encourager la recherche scientifique marine dans l'intérêt de l'humanité tout entière et renforcer les capacités des États en développement membres de l'Autorité, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Certaines délégations ont noté que la création du Fonds constituait un jalon crucial dans la réalisation des objectifs communs de l'Autorité et ont encouragé les autres États membres, les observateurs et les autres parties prenantes à verser des contributions.

28. Nombre de délégations ont salué les travaux et les efforts déployés par l'Autorité pour renforcer les capacités des États en développement conformément aux domaines clefs de résultats définis dans la stratégie de développement des capacités adoptée en 2022. Beaucoup ont noté qu'entre juillet 2022 et juin 2023, plus de 380 personnes avaient bénéficié d'au moins une activité de renforcement ou de développement des capacités mise en œuvre par l'Autorité. Des délégations se sont félicitées du nombre de stagiaires participant au programme de formation proposé par les contractants (68 au cours de la période à l'examen et plus de 350 depuis que le programme existe).

²² ISBA/28/C/23.

29. Plusieurs délégations ont noté l'approche positive adoptée par l'Autorité, qui consiste à travailler par l'intermédiaire de points focaux nationaux, en vue d'assurer une coordination efficace avec les États membres et d'améliorer le niveau des candidats, et ont indiqué qu'en juin 2023, 59 États membres avaient nommé un point focal national. Plusieurs autres se sont félicitées du lancement prochain du réseau d'anciens stagiaires, qui servira de vivier de connaissances pour les États en développement. De nombreuses délégations ont salué les webinaires d'experts qui sont actuellement organisés tels que la série *Deep DiplomaSea* à l'intention des diplomates et des hauts représentants des entités des Nations Unies, ainsi que le lancement récent de *Deep Dive*, la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Autorité, nouveau mécanisme destiné à renforcer et développer les capacités des États en développement.

30. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction les projets spécifiques mis en œuvre pour répondre aux besoins circonscrits par les États en développement et les membres de l'Autorité, en particulier le projet Africa Deep Seabed Resources mis en œuvre conjointement par l'Union africaine et l'Autorité, avec le soutien de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, dans le cadre duquel le dernier atelier s'est tenu à Abuja en octobre 2022 ; l'Initiative Abysses pour une croissance bleue, coorganisée par l'Autorité et le Département des affaires économiques et sociales, avec le soutien de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement. Certaines délégations se sont félicitées des résultats de l'atelier qui s'est tenu aux Tonga en juin 2022 et qui visait à examiner les éléments relatifs au partage équitable des avantages découlant des activités menées dans la Zone.

31. D'autres délégations ont également salué les progrès réalisés par le Centre de formation et de recherche conjoint Autorité internationale des fonds marins-Chine et les programmes de collaboration lancés, respectivement, avec l'Association des États riverains de l'océan Indien et la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

32. De nombreuses délégations ont salué l'engagement personnel du Secrétaire général en faveur de l'avancement et du leadership des femmes dans les questions relatives à l'océan, notamment dans la recherche sur les fonds marins et par l'intermédiaire du groupe d'influence sur la recherche et les océans au service de la cause des femmes créé en juin 2022 dans le cadre du réseau international des Champions internationaux de l'égalité des genres. De nombreuses délégations se sont aussi félicitées de la première conférence consacrée aux femmes dans le cadre du droit de la mer, organisée en septembre 2022 à New York avec le soutien des Missions permanentes de Malte et de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion du quarantième anniversaire de l'adoption de la Convention. Plusieurs délégations se sont réjouies que les mesures prises pour promouvoir la parité des genres dans les effectifs du Secrétariat aient porté leurs fruits, y compris dans les postes d'encadrement, et ont salué la mise en place de politiques favorables à la famille.

33. De nombreuses délégations ont souligné les progrès et les résultats remarquables du projet intitulé « Participation des femmes aux activités de recherche sur les grands fonds marins », qui constitue une initiative essentielle pour remédier à la sous-représentation des femmes dans la recherche sur les fonds marins et les disciplines connexes. De nombreuses délégations ont salué le lancement, lors de la Journée mondiale de l'océan (8 juin 2023), de « See Her Exceed », le tout premier programme mondial de mentorat destiné aux femmes scientifiques des pays en développement et, en particulier, à celles des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Plusieurs délégations ont également noté avec intérêt qu'au cours de la période considérée, un

plus grand nombre de contractants s'étaient engagés à allouer 50 % de leurs places de stage à des candidates dûment qualifiées dans le cadre du projet sur la participation des femmes aux activités de recherche sur les grands fonds marins.

34. De nombreuses délégations se sont félicitées que l'Autorité ait resserré sa collaboration et ses partenariats stratégiques avec des organisations nationales, régionales et internationales, notant avec satisfaction une hausse du nombre de partenariats établis avec des organismes de recherche dans les pays en développement. Plusieurs délégations ont salué l'accord de coopération conclu entre l'Autorité et l'Organisation hydrographique internationale dans le cadre de l'initiative « AREA2030 » lancée en 2022, notant la contribution notable apportée au projet mondial mené par la Nippon Foundation et la Carte générale bathymétrique des océans (projet « Seabed 2030 »). Des délégations ont prié instamment l'Autorité de continuer à promouvoir et à encourager l'avancement de la recherche scientifique marine dans la Zone et le transfert de technologies afin de favoriser une participation égale et véritable des États en développement de toutes les régions aux activités de l'Autorité, notant avec satisfaction des initiatives et des projets tels que l'Initiative pour la connaissance durable des fonds marins et le projet TRIDENT, qui vise à mettre au point un outil d'étude d'impact basé sur la technologie, l'idée étant de garantir une exploration et une exploitation minière durables et transparentes des fonds marins.

35. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction quant à l'approche suivie par l'Autorité, qui fonctionne de manière inclusive et transparente. De nombreuses délégations ont salué l'action du Secrétariat pour faire progresser la connaissance du grand public sur le régime juridique de la Zone et les travaux de l'Autorité, notant la qualité des publications et des documents de recherche qu'il avait produits pour étayer les débats critiques menés par les différents organes de l'Autorité, et ont invité le Secrétaire général et le Secrétariat à poursuivre ces efforts.

36. Alors que certaines délégations ont pris acte avec satisfaction des réformes entreprises au fil des ans pour doter le Secrétariat des ressources nécessaires à son fonctionnement, le Ghana, au nom du Groupe des États d'Afrique, ainsi que d'autres délégations d'États membres africains, ont souligné qu'il fallait assurer une meilleure représentation géographique des experts africains au Secrétariat, en particulier au niveau de l'équipe de direction.

37. Au cours de la 206^e séance de l'Assemblée, plusieurs délégations ont fait des déclarations d'ordre général. Plusieurs délégations ont fait part de leur position nationale sur l'exploitation minière des grands fonds marins et sur la nécessité de mettre en place des cadres réglementaires solides afin de protéger le milieu marin, avant que ne soit approuvé tout plan de travail relatif à l'exploitation. La délégation française a souligné que le monde connaissait un effondrement de la biodiversité marine et voyait le niveau de la mer s'élever et la température de l'océan augmenter en raison des effets des changements climatiques, dont les conséquences toucheraient principalement les pays fragiles de faible altitude et les États insulaires. Partant de ce constat, elle a appelé les membres de l'Autorité à appuyer l'interdiction totale des activités d'exploitation et à donner la priorité à l'élaboration d'un cadre solide pour la protection efficace du milieu marin, tout en menant des recherches scientifiques pour mieux comprendre l'impact des activités humaines sur les fonds marins.

VIII. Déclaration de la présidence du Conseil sur les travaux menés par le Conseil au cours de sa vingt-septième et sa vingt-huitième session

38. Le Président du Conseil, Juan José González Mijares (Mexique), a fait un rapport oral sur les travaux du Conseil au cours de la première partie de la vingt-huitième session, qui s'est tenue du 16 au 31 mars 2023²³, et de la deuxième partie, qui s'est tenue du 10 au 21 juillet 2023²⁴. L'Assemblée a pris note du rapport du Conseil sur la troisième partie de la vingt-septième session, qui a eu lieu du 31 octobre au 11 novembre 2022²⁵.

39. Des délégations se sont félicitées des divers résultats obtenus par le Conseil au cours de ses réunions, notamment des progrès importants réalisés dans l'élaboration du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone ; des décisions adoptées concernant la création d'un poste de directrice ou de directeur général par intérim de l'Entreprise²⁶ et de deux décisions relatives au calendrier et à la compréhension de l'application de la règle des deux ans, conformément au paragraphe 15 de la section 1 de l'annexe de l'Accord de 1994²⁷.

IX. Rapport et recommandations de la Commission des finances

40. À sa 198^e séance, le 24 juillet 2023, l'Assemblée a examiné le rapport de la Commission des finances²⁸. Des délégations ont pris note de l'état des différents fonds et ont félicité les États membres et les autres parties prenantes pour les versements aux fonds respectifs.

41. Des délégations ont salué le travail entrepris par la Commission dans son évaluation des justifications fournies par le Secrétaire général pour expliquer les coûts proposés pour l'Entreprise et les incidences budgétaires correspondantes, ainsi que les prévisions budgétaires associées aux travaux anticipés de l'Autorité pour la période 2025-2030²⁹, conformément à l'approche évolutive énoncée dans l'Accord de 1994³⁰.

42. En ce qui concerne la formulation des règles, règlements et procédures applicables au partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques tirés des activités menées dans la Zone, certaines délégations ont exprimé ou réitéré leur préférence pour la création d'un fonds du patrimoine commun (anciennement fonds pour la viabilité des fonds marins) plutôt que pour un mécanisme qui favoriserait la répartition directe, tandis que d'autres ont proposé d'envisager les deux options. Certaines délégations ont également accueilli favorablement les propositions relatives aux objectifs et à la portée du fonds du patrimoine commun figurant dans l'annexe au rapport de la Commission des finances, suggérant également que le fonds ne se limite pas aux activités menées dans la Zone et que les produits puissent être affectés au règlement de problèmes liés à d'autres biens communs mondiaux, tels que les changements climatiques, ou au règlement de problèmes environnementaux mondiaux tels que la pollution marine par les matières

²³ ISBA/28/C/11.

²⁴ ISBA/28/C/11/Add.1.

²⁵ ISBA/27/C/21/Add.2.

²⁶ ISBA/28/C/10, ISBA/28/C/21 et ISBA/28/C/23.

²⁷ ISBA/28/C/24 et ISBA/28/C/25.

²⁸ ISBA/28/A/4-ISBA/28/C/13.

²⁹ ISBA/28/FC/2.

³⁰ Voir Accord de 1994, annexe, section 1, par. 3.

plastiques. Une délégation a noté que l'objectif de développement des capacités ne devait pas dispenser les contractants d'une quelconque manière de leur obligation à cet égard.

X. Examen et adoption d'un budget supplémentaire pour l'exercice 2023-2024

43. À sa 198^e séance, prenant en compte les recommandations du Conseil et de la Commission des finances³¹, l'Assemblée a adopté une décision sur les questions financières et budgétaires, y compris l'adoption d'un budget supplémentaire concernant les coûts afférents au poste de directeur(trice) général(e) par intérim³².

XI. Examen du projet de plan stratégique de l'Autorité pour le quinquennat 2024-2028

44. Aux 203^e et 206^e séances de l'Assemblée, le Secrétaire général a présenté ses rapports sur l'exécution du plan stratégique de l'Autorité pour la période 2019-2023³³ et sur la proposition de projet de plan stratégique pour 2024-2028³⁴. Le Secrétaire général a rappelé que, conformément à la décision de l'Assemblée prévoyant un examen régulier du plan stratégique et un suivi de son impact, le Secrétariat avait commandé une évaluation indépendante de l'exécution du plan stratégique pour 2019-2023, publiée le 25 mai 2023³⁵. Pour son analyse, le consultant s'était appuyé sur plusieurs rapports établis par l'Autorité depuis 2019 en vue de tenir les membres et les observateurs informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique³⁶ et sur les conclusions du rapport indépendant établi à la demande du Secrétaire général en 2021 pour évaluer la contribution de l'Autorité à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que sur le plan d'action de l'Autorité à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable³⁷ et la stratégie de renforcement des capacités de l'Autorité³⁸.

45. Le Secrétariat a lancé une consultation ouverte du 26 mai au 26 juin 2023, invitant toutes les parties prenantes à faire part de leurs soumissions et commentaires sur le projet de plan stratégique pour 2024-2028. Au total, 18 communications ont été reçues, essentiellement de membres de l'Autorité (10)³⁹, puis de contractants (6)⁴⁰.

³¹ Voir ISBA/28/C/21, ISBA/28/A/3-ISBA/28/C/12 et ISBA/28/A/3/Add.1-ISBA/28/C/12/Add.1.

³² ISBA/28/A/15.

³³ Voir ISBA/28/A/11.

³⁴ Voir ISBA/28/A/7.

³⁵ Disponible à l'adresse suivante : www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/05/Review-of-implementation-of-ISA-SP-2019-2023-Final.pdf.

³⁶ Voir les rapports annuels du Secrétaire général au titre du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, notamment les rapports de 2020 (ISBA/26/A/2), 2021 (ISBA/26/A/2/Add.1), 2022 (ISBA/27/A/2 et ISBA/27/A/2/Add.1) et 2023 (ISBA/28/A/2) ; voir aussi ISBA/26/A/9, ISBA/26/A/10-ISBA/26/C/21, ISBA/26/A/34 et ISBA/26/C/12/Add.1.

³⁷ Voir ISBA/26/A/17.

³⁸ Voir ISBA/27/A/5 et ISBA/27/A/11.

³⁹ Allemagne, Canada, Équateur, Fédération de Russie, Japon, Mexique, Nauru, Pologne, Portugal et Sénégal.

⁴⁰ Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins, Global Sea Mineral Resources NV, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, Organisation mixte Interoceanmetal, Nauru Ocean Resources Inc. et Tonga Offshore Mining Limited.

Deux contributions ont été envoyées par des observateurs⁴¹. Une deuxième consultation a été lancée du 26 juin au 25 juillet 2023.

46. Plusieurs délégations ont noté que le plan stratégique et le plan d'action de haut niveau pour 2019-2023 avaient nettement contribué à la mise en œuvre du mandat de l'Autorité tout en assurant la coordination entre les différents organes.

47. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement le projet de plan stratégique, notant qu'il assurait la continuité des travaux de l'Autorité à un moment où des changements importants intervenaient s'agissant du régime juridique de la Zone et de la mise en œuvre de l'approche évolutive. Il a été précisé que l'Autorité se trouvait toujours dans la phase préparatoire de son mandat, d'après les dispositions de l'Accord de 1994, c'est-à-dire dans la phase d'élaboration du projet de règlement relatif à l'exploitation et la période précédant l'approbation du premier plan de travail relatif à l'exploitation.

48. Au vu des préoccupations soulevées par certaines délégations quant à la brièveté du délai accordé pour la consultation sur le projet de plan stratégique, et notamment à la nécessité d'assurer la stabilité des travaux de l'Autorité, l'Assemblée a décidé, à sa 206^e séance, de prolonger de deux ans le plan stratégique actuel (pour la période 2019-2023) et a prié le Secrétaire général d'examiner le plan d'action de haut niveau pour 2019-2023 en vue de l'élargir de manière à tenir compte de la prolongation du plan stratégique⁴².

XII. Mobiliser la coopération internationale et régionale en faveur d'une gestion avisée de la Zone

49. À sa 202^e séance, l'Assemblée a noté et approuvé la conclusion par le Secrétaire général, au nom de l'Autorité, de deux mémorandums d'accord. Le premier mémorandum d'accord a été conclu entre l'Autorité et l'Institut des relations internationales du Cameroun en vue d'officialiser leur coopération pour concevoir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités visant à répondre aux besoins spécifiques des États membres de la région et à établir un programme d'études consacré à la partie XI de la Convention à l'intention des diplomates africains. L'objectif est de soutenir l'essor de connaissances et de compétences spécialisées dans les pays africains, notamment en élaborant une série d'activités aux fins de la diffusion de connaissances et de compétences sur le droit de la mer et sur les questions relatives à la mise en œuvre de la partie XI de la Convention et de l'Accord de 1994 en Afrique⁴³. Le second mémorandum d'accord a été conclu entre l'Autorité et l'Institut national d'océanographie et de pêche d'Égypte afin de créer un centre régional commun de formation et de recherche⁴⁴.

50. Au nom du Groupe des États d'Afrique, la délégation ghanéenne a présenté les mémorandums d'accord, notant que ces deux initiatives permettraient à l'Autorité de s'acquitter de ses responsabilités et obligations en matière de renforcement des capacités et appuieraient la coopération technique et internationale au service du développement des connaissances et des compétences spécialisées, grâce à la mobilisation et à la participation active des institutions régionales et nationales concernées, conformément aux orientations stratégiques définies dans son plan

⁴¹ Deep Sea Conservation Coalition et Pew Charitable Trusts.

⁴² Voir [ISBA/28/A/16](#).

⁴³ Voir [ISBA/28/A/12](#).

⁴⁴ Voir [ISBA/28/A/13](#).

stratégique pour la période 2019-2023 et sa version révisée, et à la stratégie de développement des capacités.

XIII. Rapport sur les modifications qu'il est proposé d'apporter au statut de la Commission de la fonction publique internationale

51. À sa 197^e séance, l'Assemblée a pris note du rapport du Secrétaire général sur les modifications qu'il est proposé d'apporter au statut de la Commission de la fonction publique internationale⁴⁵ et a adopté une décision dans laquelle elle a approuvé les modifications et prié le Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins d'informer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de l'acceptation des modifications par l'Autorité⁴⁶.

XIV. Dates de la prochaine session de l'Assemblée

52. La vingt-neuvième session de l'Assemblée se tiendra à Kingston du 29 juillet au 2 août 2024. Ce sera au tour du Groupe des États d'Europe orientale de désigner un candidat à la présidence de l'Assemblée.

⁴⁵ Voir [ISBA/28/A/5-ISBA/28/C/14](#).

⁴⁶ Voir [ISBA/28/A/14](#).